
Numéro de l'intervention: 021-2011
Type d'intervention: **Interpellation**

Déposée le: 24.01.2011

Déposée par: Etter (Treiten, PBD) (porte-parole)
Lüthi (Ins, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgente: Oui 31.01.2011

Date de la réponse: 09.03.2011
Numéro de l'ACE 419/2011
Direction: POM

Nouveau plan de sécurité dans les établissements de Witzwil

Les établissements de Witzwil sont en train de mettre en place un nouveau plan de sécurité. Ce plan se répercute sur les finances, mais aussi sur le public et en particulier les riverains. Le canton a en effet résilié le bail des personnes qui louent depuis longtemps les logements sur le site des établissements. L'offre étant pratiquement inexistante à Champion, plus de dix familles vont devoir quitter la commune et chercher un nouvel appartement dans une autre commune ou un autre canton. Pour Champion, cela représente quatre pour cent environ de la population, avec ce que cela implique de conséquences sur les rentrées fiscales. Le canton n'est manifestement pas en mesure de proposer une alternative équivalente aux familles concernées.

Dans ces conditions, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi ce nouveau plan de sécurité ? Y a-t-il nettement plus d'évasions ?
2. Quels sont les objectifs et les attentes de la Direction de la police et des affaires militaires ?
3. Quels risques les locataires des appartements installés sur le site représentent-ils pour la sécurité ?
4. Pourquoi les locataires sont-ils un risque pour la sécurité ? Les quelque 60 requérants d'asile d'Eschenhof, dans le voisinage immédiat des établissements, ne sont-ils pas eux aussi un risque ?
5. De nouvelles mesures ou résiliations sont-elles prévues dans le cadre du plan de sécurité ?
6. Quel est l'impact du plan de sécurité sur la liberté de mouvement du reste de la population sur le site (route de transit, chemins de randonnée, activités de loisir) ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'opinion publique se préoccupe de plus en plus de la sécurité au sein des établissements de l'exécution des peines et mesures. Avec quelque 825 hectares, les Etablissements de Witzwil se situent en majeure partie sur le territoire des communes d'Anet et de Champion. Un établissement de cette taille doit répondre à des critères exigeants et aux attentes diverses de la part de la population et des communes avoisinantes.

1. Une analyse globale de l'organisation en 2007 a révélé d'importants dysfonctionnements relatifs à la sécurité au sein des Etablissements de Witzwil. Le plan alors en vigueur négligeait l'évolution de la population carcérale (addictions: jusqu'à 50%, troubles de la personnalité: environ 20%).

Alors que les évasions (détention administrative ou groupe d'habitation fermé) sont peu problématiques, environ 25 à 30 fuites ont lieu chaque année (cf. tableau ci-dessous). Commet notamment une fuite tout détenu qui s'éloigne de son poste de travail externe ou qui rentre avec plusieurs heures de retard d'un congé autorisé.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de fuites	36	26	36	32	32	25	26	23	25	28	24 ¹

Source: BGU, A. Werren (2011) Enquête au sein de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (état juin 2010), ¹ chiffre complété avec les données disponibles à fin 2010

2. Le nouveau plan de sécurité global instaure trois zones distinctes au sein de l'établissement.
 - Zone sécurisée (fonctionnement maintenu pendant la nuit et les jours fériés)
 - Zone contrôlée (fonctionnement de jour; circulation de personnes internes et externes)
 - Zone surveillée (terrain et places de travail non sécurisés; présence de bétail)

Le plan de sécurité prévoit en outre une séparation systématique des zones qu'utilise l'établissement par rapport aux autres (utilisation publique/privée). Cette séparation a notamment pour conséquence qu'aucun appartement ne sera loué désormais à des personnes n'appartenant pas au personnel de l'établissement.

Selon la Direction de la police et des affaires militaires, ce nouveau plan de sécurité améliorera la situation à deux niveaux.

- Les différents types d'affectations (publique/privée ou par l'établissement) pourront mieux être distingués.
 - L'accès à l'établissement sera contrôlé plus étroitement (jour) et l'accès direct interdit aux bâtiments pourra être empêché ou du moins détecté à temps (nuit).
3. Les exigences en matière de sécurité d'un établissement d'exécution des peines et mesures moderne interdisent la présence permanente de personnes externes sur le domaine de l'établissement. Ceci permet également de protéger les personnes concernées. Les mesures prévues par le plan de sécurité des Etablissements de Witzwil, dont certaines sont en cours d'application, prévoient ainsi qu'à l'avenir seuls les collaboratrices et collaborateurs de l'établissement ainsi que leur famille seront autorisés à résider sur le domaine de l'établissement. Ces mesures rétablissent le statut en vigueur jusqu'à la fin des années 1990. A partir de 1997, les appartements qui n'étaient plus utilisés comme logements de service ont peu à peu été loués à des tiers.

Une fois l'ensemble des mesures appliquées, la présence permanente de personnes externes sur le territoire de l'établissement ne sera plus autorisée; ainsi une mise en danger potentielle de tiers par des détenus en fuite ne sera en principe plus à craindre. Pré-

cisons également que les personnes externes à l'établissement ne disposent en général d'aucune expérience dans le contact avec des détenus.

4. Le plan de sécurité poursuit un objectif bien défini (cf. points 2 et 3). Le Conseil-exécutif estime qu'il n'est pas admissible d'en déduire des conclusions indifférenciées quant aux locataires ou aux habitants du Eschenhof.

Les requérants et requérantes d'asile déboutés sont tenus de quitter le pays mais n'exécutent pas une peine privative de liberté. Il est peu probable que les résidents du centre fournissant des prestations en nature se tournent vers les Etablissements de Witzwil; ils tenteront plutôt de s'éloigner du centre. Le Service de sécurité des Etablissements de Witzwil observe néanmoins la situation avec attention. La séparation des différentes activités sur le domaine de l'établissement y contribue également.

5. D'autres mesures ne sont pas prévues pour l'instant. La question de la sécurité étant toutefois susceptible d'évoluer, elle est régulièrement analysée.

6. Le plan assure la sécurité extérieure en mettant avant tout l'accent sur les mesures en interne. Les limitations d'accès et les interdictions de circuler sont maintenues. L'utilisation des voies publiques par les voitures, les cycles et les piétons reste admise dans les limites actuelles.

A titre de conclusion, le Conseil-exécutif souligne que les locataires concernés par ces changements ont été informés à l'avance et en personne par l'Office des immeubles et des constructions et par la direction des Etablissements de Witzwil de la résiliation des contrats de bail. Les délais de résiliation s'étendent sur une période de deux à trois ans.

Au Grand Conseil